



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-neuf heures trente minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Franck ISABELLE, Pierre GIMONET, Marise HELLARD, Laurent TOUCHE, Michael GEERAERT-HABERT Absence(s) excusée(s) : Isabelle TOUZEAU Pouvoir(s) : Isabelle TOUZEAU donne pouvoir à Christian REVEL Secrétaire de séance : Richard BUHAN Convocation/affichage : 01/04/2025

Délibération 10-2025 : Compte Financier Unique 2024 : Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au conseil municipal s'est exécuté pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement. Les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Réalisation exercice / Section de fonctionnement	184 905.62	214 991.74
Réalisation exercice / Section d'investissement	92 570.10	58 657.91
Reports de l'exercice N-1 / Fonctionnement	0.00	140 975.30
Reports de l'exercice N-1/Investissement	0.00	23 959.13
Total réalisation et reports	277 475.72	438 584.08
Restes à réaliser à reporter en N+1/ Investissement	12 038.80	14 103.80
Résultat cumulé / Fonctionnement	184 905.62	355 967.04
Résultat cumulé / Investissement	107 608.90	96 720.84
Résultat cumulé / Total cumulé	292 514.52	452 687.88

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire. Madame le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes. Monsieur Christian REVEL, doyen en âge est nommé président à l'unanimité. **Adoptée à l'unanimité**

Délibération 11-2025 : Affectation des résultats : Reports : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 23 959.13 € / Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 140 975.30 € Soldes d'exécution : Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 33 912.19 € / Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 30 086.12 € Restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 12 038.80 € / En recettes pour un montant de : 14 103.80 € Besoin net de la section d'investissement / Compte 1068 : 7 888.06 € Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 163 173.36 €. **Adoptée à l'unanimité**

Délibération 12-2025 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 : Pas d'augmentation

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40.37	40.37
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	33.89	33.89
Taxe d'habitation	10.08	10.08

Adoptée à l'unanimité

Délibération 13-2025 : Subventions 2025 aux associations : Les Marches Normandes : 180.00 euros, FNACA : 180.00 euros, La Coopérative Scolaire de Garennes : 200.00 euros, L'amicale de la deuxième DB : 35.00 euros, Les Joyeux Epis : 230.00 euros, Val'Eure Verte: 50.00 euros,

L'association des parents d'élèves Indépendants du Groupe Scolaire Duflot: 125.00 euros. **Adoptée à l'unanimité**

Délibération 14-2025 : BP 2025 Vote du budget primitif de l'année 2025 chapitre par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHP 011	61 350.00
CHP 012	52 850.00
CHP 014	17 091.00
CHP 042	11 611.98
CHP 65	230 958.38
Total	373 861.36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHP 001	9 953.06
CHP 16	480.00
CHP 21	77 136.00
Total	87 569.06
RAR CHP 21	12 038.80
Total	99 607.86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHP 002	163 173.36
CHP 70	1 619.00
CHP 73	41 242.00
CHP 731	118 771.00
CHP 74	38 550.00
CHP 75	10 506.00
Total	373 861.36

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHP 040	11 611.98
CHP 10	22 175.06
CHP 13	51 717.02
Total	85 504.06
RAR CHP 13	14 103.80
Total	99 607.86

Le BP 2025 est **adopté à 9 voix « pour » et 1 abstention**, la délibération portant Budget Primitif 2025 de la commune d'EPIEDS présenté ci-dessus chapitre par chapitre et autorisant Madame le Maire en tant qu'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Délibération 15-2025 : ZAN Portes de Normandie (EPN) souhaite revoir le PLUiHD des terrains à bâtir. Elle rappelle que pour la période de 2019 et 2030, il ne reste que 150 hectares à bâtir pour les 74 communes de l'agglomération. Afin de respecter ce quota, EPN demande à chaque commune de se positionner sur les terrains disponibles dans leur agglomération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** la délibération portant carte des orientations suite aux ateliers ZAN présentée lors du conseil et donne leur accord pour que les parcelles ZB 219, A 272, A 268, A 559, A 352, A 581, A 555 et A 643 soient constructibles / A 57, A 56, A 500, A 69, A 74, A 81, A 85 et A 643 soient des zones constructibles reportées. / A 127, A 473, A 616, A 612, A 474, A 475 ne soient plus constructibles.

ZAeNR Il s'agit d'identifier des zones d'énergies renouvelables : photovoltaïques, la méthanisation, l'éolien et la géothermie. Il est proposé de positionner le village en énergie solaire. Le fait d'identifier cette énergie va permettre de faciliter les instructions lors des demandes de permis. La commune est dans l'obligation d'organiser une réunion publique. Les communes d'EPIEDS, de BRETAGNOLLES, de SEREZ et peut être de FOUCRAINVILLE se réunissent pour l'organiser. Elle se déroulera le 22 avril 2025 dans la salle des fêtes de BRETAGNOLLES. Une délibération devra être prise en juin afin de valider officiellement le choix de la commune. La population sera informée par panneau pocket.

Questions diverses Repas des anciens : Aura lieu le 30/11/2025 au domaine des 3 Voyages.
Mandat du maire : Madame le Maire annonce que pour des raisons personnelles elle ne souhaite pas se représenter au prochain mandat.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Richard BUHAN

Ketty REVEL

AFFICHE SUR LE LIEU HABITUEL D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE LE

RETIRE LE